

DIPLOME UNIVERSITAIRE TOXINE BOTULIQUE ET PATHOLOGIE DU MOUVEMENT (UNE ANNEE)

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Pr Franck DURIF

Service de Neurologie - CHU de Clermont-Ferrand et UFR de Médecine et des professions paramédicales

PUBLICS CONCERNES :

Formation initiale : Internes en Médecine et chefs de Clinique.

Formation continue et Reprise d'Etudes : Titulaires du diplôme de Docteur en Médecine en activité (praticiens hospitaliers ou spécialistes neurologues libéraux).

OBJECTIF PEDAGOGIQUE :

Acquérir des connaissances théoriques concernant :

- Le mode d'action de la toxine botulique, de son utilisation en pratique, de la réglementation en vigueur concernant son utilisation.
- Les principales utilisations de la toxine botulique en pathologie du mouvement, les techniques d'injection, le siège des injections en fonction de l'anatomie fonctionnelle des muscles en jeu.

Cette formation théorique sera complétée par une formation pratique aux techniques d'injection sur mannequin et auprès de patients dans le cadre de stages pratiques dans les services de neurologie associés à ce diplôme universitaire.

PROGRAMME : 60 H (48 H D'ENSEIGNEMENTS THEORIQUES + 12 H DE PRATIQUES CLINIQUES)

Module 1 : Généralités

- * Toxine botulique : mécanisme d'action moléculaire.
- * Toxine botulique : forme galénique disponible, contraintes d'utilisation.
- * Toxine botulique : effets secondaires, diffusion de la toxine et intérêt pratique dans les techniques d'injection.
- * Toxine botulique, réglementation et aspect médico-économique.
- * Anatomie des muscles de la face.

Module 2 : Dystonies – Hémispasme facial

- * Physiopathologie des dystonies.
- * Dystonie : description clinique.
- * Traitement des dystonies.
- * L'hémispasme facial, physiopathologie et description clinique (comprenant les syncinésies post-paralytiques).

Module 3 : face et cou

Face

- * Intérêt de la toxine botulique dans les blépharospasmes et l'hémispasme facial : revues de la littérature et résultats.
- * Les techniques d'injections (+ vidéo).

Cou

- * Anatomie des muscles du cou.
- * Toxine botulique et dystonie cervicale.
- * Revue de la littérature.
- * Dystonie membre inférieur.
- * Bilan fonctionnel avant injection d'une dystonie cervicale et technique d'injections.
- * Toxine botulique et ORL.

Module 4 : Membres supérieurs

- * Anatomie des muscles du membre supérieur (anatomie fonctionnelle).

Module 5 : Repérage des muscles

- * Toxine botulique et dystonie du membre supérieur : revue de la littérature et résultats.
- * Bilan fonctionnel d'une dystonie du membre supérieur (épaule, bras et mains et techniques d'injection).
- * Repérage par électromyographie (détection, stimulation).
- * Repérage par échographie.

Module 6 : Membres inférieurs

- * Anatomie fonctionnelle muscles de la jambe et du pied.
- * Toxine botulique et dystonie du membre inférieur : revue de la littérature et résultats.
- * Bilan fonctionnel d'une dystonie du membre inférieur et technique d'injection.

Module 7 : Toxine botulique et autres indications (en relation avec la pathologie du mouvement)

- * Toxine botulique et douleur.
- * Toxine botulique et urologie.
- * Toxine botulique et hypersialorrhée.

Module 8 : Stage pratique**DUREE ET CALENDRIER DE LA FORMATION :**

Les enseignements ont lieu à l'UFR de Médecine, 28 place Henri Dunant, 63 000 Clermont-Ferrand

- Session 1 : 6 et 7 février 2019
- Session 2 : 3 et 4 avril 2019
- Session 3 : 15 au 16 mai 2019

CONDITIONS DE VALIDATION DU DIPLOME :

Epreuve écrite de 1 heure sur 20 et prise en compte du stage.

RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURES : 35 personnes maximum

Candidatures : Merci de télécharger le dossier de candidature en suivant le lien <http://medecine.uca.fr/unite-mixte-de-formation-continue-en-sante/> / E-mail : umfcs.medpha@uca.fr

⇒ Toute candidature doit faire l'objet d'un dossier remis auprès de l'U.M.F.C.S.

⇒ En cas de validation pédagogique de votre candidature, l'U.M.F.C.S. vous fera parvenir un dossier d'inscription.

COUT DE LA FORMATION 2018/2019 :

Formation initiale (Etudiants) : 750 €

Reprise d'Etudes (Financement à titre individuel – Sans conventionnement) : 750 €

Formation continue (Prise en charge – Donne lieu à une convention de formation professionnelle) : 1450€